



Canadian League of Composers
Ligue canadienne des compositeurs
20 St. Joseph St. / rue St. Joseph, Toronto, ON, M4Y 1J9
877-964-1364 www.clc-lcc.ca

VOTES PAR PROCURATION

Les règlements de la Ligue permettent aux membres qui ne peuvent être présents de voter par procuration lors d'une assemblée annuelle. Votre déclaration de procuration doit être remise au président de la Ligue avant le début de l'assemblée annuelle.

Votre déclaration peut lui être remise personnellement avant l'assemblée ou postée au: **James Rolfe, Président, (LCC)** Ligue canadienne des compositeurs.

La partie inférieure de cette page peut être postée en tant que déclaration de procuration:

La Ligue canadienne des compositeurs
20 St. Joseph St., Toronto, ON, M4Y 1J9
Fax - (416) 961 - 7198

ACTE DE PROCURATION

Je soussigné, _____ autorise par la présente
Votre nom

_____ à voter par procuration au cours de:

la 58e Assemblée générale annuelle de la (LCC)
a 12h le 7 juin, 2009,
au Centre de musique canadienne, British Columbia Region
837 Davie Street, Vancouver, BC V6Z 1B7.

Date

Firmer